



COMMUNE D'EXINCOURT

Mairie

41, rue du Croissant B.P. 30

25409 EXINCOURT Cedex

Tél. 03 81 90 78 40 - Fax. 03 81 90 78 41 – mail : mairie@ville-exincourt.fr

MARCHE DE TRAVAUX

N° 2018-25230-10

(Procédure adaptée : passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics)

ACTE D'ENGAGEMENT Valant Cahier des Clauses Particulières

Objet du marché

**REFECTION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE
DE LA SALLE POLYVALENTE (AUGE)**

| | |
|---------------------|---|
| Date du marché : | Réservé pour la mention d'exemplaire unique |
| Imputations : 21318 | |

*Personne responsable du marché – Personne habilitée à donner les renseignements -
Ordonnateur*

Monsieur le Maire de la commune d'EXINCOURT

Comptable public assignataire

Monsieur le comptable du trésor – Trésorerie d'Audincourt

Article 1 – Objet des travaux

Le chauffage de la salle polyvalente André Augé ; Etablissement Recevant du Public de 2^{ème} catégorie de type X, est actuellement assuré au moyen de tubes radiants gaz de type CERA SYSTEM : 8 rampes 33 Kw (Salle principale en rez-de-chaussée) et 3 rampes 22 kw (mezzanine).

Ce système installé en 1995 donne satisfaction en termes de résultats mais les coûts de maintenance et de réparations engendrés ces dernières années conduisent la commune à envisager le remplacement des appareils en place

Article 2 – Description des travaux et résultats attendus

Les travaux prévus au présent marché sont les suivants :

- Dépose & évacuation des 8 + 3 radiants existants et neutralisation des fluides
- Dépose & évacuation des conduits de fumée existants avec mise en place d'une étanchéité provisoire le temps des travaux
- Installation d'appareils nouvelle génération d'une conception similaires et compatibles avec les fixations existantes qui ne nécessiteraient pas de modifications trop importantes du système d'accrochage dans la structure.
- Prévoir la protection des appareils de chauffage au regard de l'utilisation de la salle (hand, foot, basket, ect ..)
- Remplacement des flexibles, détendeurs et vannes d'isolement gaz
- Remplacement et adaptation des systèmes de fumisterie avec reprise de l'étanchéité en toiture
- Raccordement de l'installation à la conduite gaz
- Raccordement électrique de l'installation
- Raccordement et adaptation au système de régulation et de pilotage existant
- Avant réception, contrôle étanchéité, réglage de combustion et mise en service de l'installation en ordre de fonctionnement
- Prise en charge des frais inhérents aux vérifications et essais règlementaires
- Fourniture des plans, schémas, notices, dossiers techniques et divers documents de réception
- Durée et conditions de garantie et de dépannage

Les résultats attendus sont :

- l'amélioration de la performance énergétique de l'installation
- Garantie en période d'exploitation (plus particulièrement en hiver) une température ambiante constante comprise entre 19 et 24 °C.

Article 3 – Organisation, hygiène et sécurité du chantier

Les prix comprennent les suggestions relatives à l'organisation, l'hygiène et sécurité du chantier. L'entreprise mettra en œuvre les protections collectives nécessaires à la réalisation des travaux, et dotera son personnel des équipements adéquats.

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- **Pièces particulières :**
 - o Le présent document faisant office d'acte d'engagement et de cahier des clauses particulières, dont l'exemplaire original fait en une seule fois est conservé dans les archives de la mairie d'Exincourt ;
 - o le devis détaillé reprenant l'ensemble des travaux énumérés à l'article 2 du présent document, dont l'exemplaire original fait en une seule fois est conservé dans les archives de la mairie d'Exincourt ;

Article 4 – Prix du marché

Les prix du marché sont fermes, forfaitaires et définitifs.

Article 5 – Durée d'exécution du marché

La durée d'exécution du marché sera déterminée en fonction des délais (de commande et de travaux) précisés par entreprise dans l'acte d'engagement. Le début d'exécution sera fixé par le pouvoir adjudicateur dans la notification.

Article 6 – Pénalité de retard

En cas de retard dans l'exécution du marché, des pénalités de retard s'appliqueront à compter du 1^{er} jour de retard. La pénalité journalière s'élèvera à 1/3000^e du montant total hors taxe des travaux.

Article 7 – Modalité de règlement des comptes

Les sommes dues au titre de l'exécution du présent marché sont payées dans le respect du délai global de paiement en un seul règlement sur présentation d'une facture émise après la réception des travaux.

Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur la facture. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande dont le montant ne peut être supérieur à celui de la retenue de garantie qu'elle remplace.

Le mode de règlement est le virement.

Article 8 – Résiliation du marché

Les articles 45, 46,47 du CCAG Travaux 2009 s'appliquent.

Article 9 – Validité de l'offre

La validité de l'offre est fixée à 90 jours à compter de la signature du présent document par le titulaire.

Article 10 – Assurances

Le titulaire est tenu de produire au pouvoir adjudicateur les polices et attestations spécifiant que son entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique.

La police d'assurance est communiquée au pouvoir adjudicateur au plus tard dans les 15 jours qui suivent la notification du présent marché.

Le titulaire prévient le pouvoir adjudicateur de toutes modifications dans ses qualifications et ses polices d'assurances.

Article 11 – Litiges

Toutes contestations se rapportant au présent marché et qui ne pourraient pas être réglées à l'amiable seront soumises au Tribunal Administratif de Besançon.

Article 12 – Cocontractant

Je soussigné (nom et prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (intitulé complet et forme juridique de la société)

P.M.E. oui non

.....

Domiciliée à :

..... Tel.

Immatriculé à l'INSEE sous le numéro :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre Commerce sous le numéro :

.....

Numéro A.P.E. :

après avoir pris connaissance du présent document et des éventuelles pièces particulières qui y sont mentionnées ;

m'engage sans réserve,

à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-avant.

Article 13 – Montant du marché

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du devis détaillé joint, est :

| | |
|--|--|
| MONTANT TOTAL H.T. | |
| • TVA au taux de <input type="text" value="20"/> %, soit | |
| MONTANT TOTAL T.T.C | |
| Arrêté en lettres à | |

Les prix sont fermes et définitifs conformément à l'article 4 du présent document

Article 14 – Délais

Délai de commande du matériel : jours
Durée des travaux : jours

Article 15 – Règlement des comptes

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP)

| | | | |
|---|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <u>compte ouvert à l'organisme bancaire :</u> | <input type="text"/> | | |
| à : | <input type="text"/> | | |
| <u>au nom de :</u> | <input type="text"/> | | |
| <u>sous le numéro :</u> | <input type="text"/> | <u>clé RIB :</u> | <input type="text"/> |
| <u>code banque :</u> | <input type="text"/> | <u>code guichet :</u> | <input type="text"/> |
| <u>BIC :</u> | <input type="text"/> | | |
| <u>IBAN :</u> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

DECLARATION DU CANDIDAT

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

| |
|--|
| Fait en un seul original |
| à le |
| Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des candidats(s) et tampon de l'entreprise : |
| <div style="border: 1px dotted black; width: 100%; height: 100%;"></div> |

| Acceptation de l'offre | | | | |
|--|--|----------|--|--------------------------|
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, en vertu de la D.C.M. n° 2014-26 du 18 avril 2014, portant délégation générale au Maire et au 1° Adjoint. | | | | |
| La date de début des travaux (tenant compte du délai de commande ci-dessus précisé) est fixé au : | | | | |
| <table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%; vertical-align: top;">Le pouvoir adjudicateur à EXINCOURT</td><td style="width: 50%; vertical-align: top;">le</td></tr><tr><td></td><td style="text-align: center;">Le Maire Jean CUYNET.</td></tr></table> | Le pouvoir adjudicateur à EXINCOURT | le | | Le Maire Jean CUYNET. |
| Le pouvoir adjudicateur à EXINCOURT | le | | | |
| | Le Maire Jean CUYNET. | | | |

Date d'effet du marché :

- Reçu notification du marché, le
L'entreprise.

- Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le
par le prestataire,